

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6/03/2019

Absents : PERPINAN P., BELAÏD S.

Absents excusés : PARROU P. (procuration à AYROLES F.), MOMBERTRAND C. (procuration à VABRE J.)

TRAITEMENT QUALITE DE L'EAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la notification officielle de subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne a été réceptionnée. Le montant de la subvention octroyée est de 61 800 €.

Le coût de ces travaux est de 103 000 € HT avec un reste à charge pour la commune de 41 200 € financé, en grande partie, par la récupération de la TVA à hauteur de 32 500 € des travaux 2018.

CASTELNAU

AMENAGEMENT ENTREE DU PARKING DU CHATEAU DE CASTELNAU

Le fonctionnement du parking de Castelnaud va être modifié suite au remplacement de l'horodateur. L'entrée va intégrer un système de palissades démontables qui permettra de matérialiser cet espace.

AMENAGEMENT PLACE DU CHATEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement de la place du Château est en cours dans la configuration prévue lors de la précédente réunion du Conseil Municipal. Les travaux d'aménagement se poursuivront jusqu'au début de l'été.

QUARTIER D'ARTENSA

L'escalier du quartier d'Artensa se termine. Il permettra un meilleur accès au Village de Castelnaud depuis les parkings réservés au personnel du Château.

PROJET D'EXTENSION ET DE RENOVATION DE L'ECOLE

Le dossier de demande de DETR autour de ce projet est complet. Cette demande va être instruite par les services de l'Etat.

Dans l'attente des accords financiers, plusieurs visites d'école seront organisées afin de faire les meilleurs choix.

PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur David BLAVIGNAC sera en formation les 20 et 22 mars prochains pour le recyclage du CACES Nacelle.

D'autre part, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat d'accompagnement dans l'emploi avec Monsieur Noël ZIMMERMANN. Dans le prolongement du contrat précédent, il permettra d'effectuer divers travaux d'entretien sur les espaces verts et bâtiments communaux.

Ce nouveau contrat unique d'insertion prendra effet à compter du 1^{er} avril 2019, pour une durée de 12 mois, à raison de 20h/semaine avec une prise en charge de 60 % par l'Etat.

Madame Josette FROMENTEZE sera la marraine de Monsieur Noël ZIMMERMANN afin de compléter son insertion. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

CONCESSIONS CIMETIERES

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de proposer la vente des concessions perpétuelles sur l'ensemble des cimetières communaux.

Le tarif de vente se fera sur la base des tarifs existants soit, 70 € le m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

RETRAIT MUR DU LAVOIR A BONNEVIOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le mur de l'ancien lavoir de Bonneviolle risque de tomber dans le Mamoul suite à un phénomène d'érosion.

Il propose au Conseil Municipal le retrait de ce mur pour éviter la constitution d'embâcles, dans le lit du Mamoul. Ce retrait permettra également d'améliorer l'écoulement du cours d'eau.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une pente douce sera réalisée à la place du mur avec des plantes de bord de rive.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour réaliser ce projet

MODIFICATION ABONNEMENT EDF STATION EPURATION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier l'abonnement EDF de la station d'épuration qui se trouve au lieudit Nicole.

L'abonnement actuel est un abonnement EJP.. Celui-ci occasionne des dysfonctionnements au niveau des pompes de relevage ainsi que l'aération des boues lorsque les jours de pointes liés à ce contrat se poursuivent sur plusieurs jours.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer à un abonnement normal afin de remédier à ces problèmes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

CANAL DE REINGUES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la réception du courrier de Messieurs Boutot et Dumas concernant le Canal de Reingues autour de plusieurs problématiques.

Une réunion sera organisée en présence de Monsieur Didier RENAUD (Pôle Environnement de la DDT du Lot le jeudi 28 mars 2019 à 18h00 à la Maison des Bons Enfants.

MISE EN PLACE BORNE D'INCENDIE A CHAMPS DE NICOLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre en place une borne d'incendie sur Champs de Nicole.

Ce secteur de la commune s'est développé aux cours des dernières années. Un nouveau projet porté par la commune va ouvrir de nouvelles surfaces à la construction.

Afin de répondre au besoin de sécurité incendie, il est nécessaire de mettre en place une nouvelle borne d'incendie.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve cette proposition.

PHOTOCOPIES COULEURS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait souhaitable de mettre en place un tarif pour les photocopies couleurs.

Il propose que le tarif soit de 0€20 (vingt centimes d'Euro) l'unité pour l'ensemble des utilisateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette proposition.

AXA LAJUGIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du remboursement de 724.79 € par la société AXA Assurances suite au sinistre qui a eu lieu en mai 2018, concernant l'horodateur du Parking du Château de Castelnaud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce remboursement. Un titre sera édité sur le budget communal au compte 7788.

Une rencontre avec Monsieur Lajugie, dans les semaines qui arrivent va permettre de renégocier les contrats.

ARCADE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 panneaux (face à la Collégiale, devant le Prieuré à Félines et à la Fontaine de Troubat à St Martin des Bois) baliseront le sentier de randonnée Pierre Loti sur la commune. Ces panneaux seront posés par cette association.

SUBVENTIONS A INSCRIRE AU BP 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire au budget 2019 les différentes subventions ci-dessous :

▪ C.A.U.E. :	100 €
▪ Société de Chasse La Diane :	200 €
▪ Repeat and Smiles :	50 €
▪ Téléthon AFM :	80 €
▪ CIEM :	100 €
▪ Musée de la Résistance :	30 €
▪ Chambre des métiers :	160 €
▪ Secours Catholique :	100 €
▪ ALTC :	800 €
▪ ANACR :	50 €
▪ Lycée Jean Lurçat :	50 €
▪ Association des Parents d'Elèves :	500 €
▪ Les Croqueurs de Pommes :	30 €
▪ Restaurants et Relais du Cœur :	150 €
▪ A.D.S.B. Biars Bretenoux :	75 €
▪ Collège de Bretenoux :	330 €
▪ Divers	495 €

TOTAL	3 300 €

RESEAU AEP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une grosse fuite d'eau à Granou, rive gauche de la Bave, a été identifiée grâce aux compteurs divisionnaires et au travail méticuleux des employés communaux.

LETTRE ST MARTIN

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Jean-Michel CASTANET alertant le Conseil Municipal des dégradations occasionnées aux accotements dans le Village de St Martin.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- St Jules : Vendredi 12 avril 2019 à 20h30
- St Donatien : Vendredi 24 mai 2019 à 20h30

SEANCE LEVEE A 23H30

Le Maire